

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre

Séance du 24 juin 2013

Relative à l'avis sur la modification du Plan de déplacement urbain (PDU)

ACTE N°DL20130624M08 – CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2013

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de conseillers absents non représentés : 3

L'an deux mille treize, le lundi vingt-quatre juin, à dix neuf heures six minutes, le Conseil Municipal de la Commune s'est rassemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GARRIDO, Maire.

Étaient présents : Gérard GARRIDO, Sabine LECONTE, Yves GIRARD, Joël AGEORGES, Christine RENIER, Joseph MASBERNAT, Françoise LEGUILLOU, Christiane AUBRY, Nelly BIDOT, Philippe FROT, Philippe LACROIX, Christine BOIDRON-JAMET, Ward HOOVER, Isabelle VARQUEZ, Pascal TURCAN, Nathalie BOUIJOUX, Jean-Maurice GUEIT, Michel PASQUIER, Dominique SARDOU, Catherine PARDILLOS, Philippe BOURLIER, Christophe GARNIER.

Représentés par pouvoir : Jean-Pascal LUZEAU a donné pouvoir à Yves GIRARD, Alexandre BERTREL a donné pouvoir à Christine RENIER, Serge MESKO a donné pouvoir à Joël AGEORGES, Bernard MORAT a donné pouvoir à Nelly BIDOT, Luc BOURRY a donné pouvoir à Nathalie BOUIJOUX, Luce TROUBAT a donné pouvoir à Philippe LACROIX, Monique GEORJON a donné pouvoir à Sabine LECONTE, Nicole BELLANGER a donné pouvoir à Michel PASQUIER.

Absents : Jacques SAURET, Yanne BENOIST, Valérie MALGONNE.

Secrétaires de séance : Nathalie BOUIJOUX et Yves GIRARD.

Session ordinaire

DÉLIBÉRÉ

DL20130527M08 – Urbanisme

Monsieur le Maire donne la parole à Sabine LECONTE, Adjointe au Maire chargée de l'Urbanisme et des logements, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Le comité syndical du SITCAT a arrêté le projet de révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) par délibération en date du 11 avril 2013. Le projet du PDU a été transmis pour avis à la Commune conformément à l'article L.1214-15 du Code des transports.

Le projet du PDU appelle les observations suivantes :

Le PDU a vocation à organiser et faciliter le report de la voiture vers d'autres modes de déplacement plus respectueux de l'environnement. Dans une même perspective, le plan d'aménagement et de développement durable (PADD) du schéma de cohérence territoriale (SCOT) prévoit une gare et une infrastructure multimodale sur le secteur Nord-Ouest.

Par ailleurs, l'objectif du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) Centre est de réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre et le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable (SRADDT) Centre prévoit une diminution de 5 % d'ici 2020 de la part modale de la voiture au sein du périmètre de transport urbain de l'agglomération tourangelle, ainsi qu'une augmentation de 50 % de l'usage du TER (transport express régional).

Il semblerait opportun d'inscrire au PDU une aire multimodale constituée d'un espace dédié au covoiturage et de parkings relais pour encourager l'usage du bus, à proximité du boulevard périphérique Nord-Ouest, sur le parcours de la prochaine ligne 14 et en synergie avec la future gare du secteur Nord-Ouest. Il est proposé de prévoir la mise en place d'une infrastructure multimodale sur le périmètre du territoire Nord-Ouest.

Par ailleurs, le SITCAT propose de réduire le cadencement de la ligne de bus desservant notre commune en raison d'une fréquentation trop faible. Or réduire l'offre n'a pas pour effet de favoriser la demande, et la municipalité souhaite au contraire maintenir le service public existant, la desserte de Fondettes en transport en commun participant au dynamisme de la commune et à la qualité de vie souhaitée pour les fondettois.

Dans cette même perspective, la ville de Fondettes s'est engagée dans une démarche de développement durable depuis plusieurs années. De nombreuses initiatives ont été mises en place : la Ville privilégie l'aménagement de voies de circulation douce, et a équipé plusieurs abris bus d'une possibilité de dépose des deux roues afin d'encourager les alternatives à l'usage de la voiture. La Ville réitère sa demande d'un dispositif dédié aux modes de déplacements doux permettant de traverser la Loire, et de relier Fondettes à La Riche.

Cette volonté d'un développement durable et performant s'exprime notamment par le maintien des cadencements de la desserte de Fondettes en bus, celui-ci est, un élément moteur incontestable, garant des capacités de mobilité des fondettois et un service public primordial pour la Ville.

Le Conseil municipal,

Vu le Code des transports et notamment l'article L1214-15,

Vu la délibération du Comité syndical du SITCAT en date du 11 avril 2013 arrêtant le projet de révision du PDU

Vu l'avis favorable avec réserves de la commission Aménagement du cadre de vie et développement durable en date du 11 juin 2013,

Entendu l'exposé de Madame LECONTE,

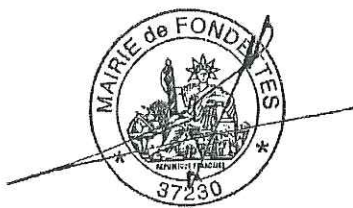
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, -

DECIDE d'émettre un avis favorable au projet de PDU avec les réserves suivantes :

- Inscrire au PDU la création d'une aire multimodale (parking-relais) sur le périmètre du territoire Nord-Ouest afin d'encourager le covoiturage ainsi que l'usage du bus,
- Prévoir un dispositif dédié aux modes de déplacements doux permettant de traverser la Loire pour relier les villes de FONDETTES et de LA RICHE.

DECIDE de demander au Syndicat Intercommunal de Transports en Commun de l'Agglomération Tourangelle le maintien du cadencement des bus desservant FONDETTES.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Gérard GARRIDO

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

037-213701097-20130624-DL20130624M08-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2013

Publication : 08/07/2013

FONDETTES - Acte n°DL20130624M08- Conseil Municipal

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication

